



Déclaration liminaire- CHSCT du 7 février 2020

Monsieur le Président,

Le CHSCT-C est une instance à laquelle toutes et tous, autour de cette table, sommes particulièrement attaché-e-s. Malgré trois reports du CHSCT-C, l'intersyndicale Solidaires Finances, FO et la CGT tient à redire tout d'abord, même si cette instance n'est pas politique, que la mobilisation contre la réforme des retraites est une priorité pour nos trois syndicats. Nous maintiendrons donc notre position de ne pas boycotter les CHSCT, mais plutôt de nous associer à un mouvement social (journées d'actions) de grande ampleur.

Nous insisterons, durant cette instance qui est encore compétente sur les conditions de travail et particulièrement sur la prévention de la pénibilité du travail, sur le fait que cette pénibilité et la catégorie active ne sont pas des thèmes pris en considération par le gouvernement. De fait, la pénibilité et la catégorie active font partie des points qui sont attaqués. Pourtant, ces deux aspects sont bien en lien avec les conditions de travail !

Pour revenir sur le CHSCT, le décret n°2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'État vient, par son article 17, de renvoyer aux seuls comités techniques l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants, en retirant aux CHSCT leurs prérogatives en matière de prévention sur les conditions de travail.

A deux ans de la mise en place de la nouvelle instance, le CSA fusionnant le CT et le CHSCT, le gouvernement et la DGAFP se permettent en cours de mandat de modifier les règles alors que de profondes transformations vont impacter les personnels dans les mois à venir dans toutes les directions des MEF.

Alors que les CHSCT depuis leur mise en place en 2012 ont acquis expérience et compétence en matière de conditions de travail, le gouvernement a non seulement décidé de les supprimer d'ici 2022 mais encore de les priver dès le 1^{er} janvier 2020, de leurs possibilités d'intervention en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, comme à la DGE par exemple, c'est-à-dire sans consultation préalable avec un avis motivé à la clé et la possibilité de voter une expertise.

Ces décisions sont significatives du peu d'intérêt porté par le gouvernement aux conditions de travail – qui se sont fortement dégradées durant la précédente décennie – et à la prévention des risques professionnels. Ceci est d'ailleurs clairement affirmé dans le rapport Lecocq, Coton et Verdier : « peu de dispositifs incitent à la prise en charge en amont des problématiques de santé et de sécurité au travail. Notre modèle administratif reste durablement inscrit dans une culture de la réparation au détriment de la prévention ».

Il est évident que le CHSCT qui a le pouvoir de rendre visible localement des conséquences de décisions politiques sur la santé et la sécurité des personnels dans les services est devenue une instance dérangeante même si elle n'est pas décisionnaire.

Solidaires Finances, FO et la CGT réaffirment leur total désaccord avec la suppression des CHSCT et continueront à faire des conditions de travail et de la santé au travail, un enjeu important de l'action syndicale.